

REÇU A LA PRÉFECTURE  
15 DEC. 2011

**Délibération n° 9 Modalités de suivi de la mise en œuvre  
du SCOT Colmar-Rhin-Vosges**

**Nombre de voix POUR : 69  
Nombre de voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0**

**Etaient présents : 65 membres**

M. Richard BALTZINGER (Algolsheim), M. Christian REBERT (Maire d'Andolsheim), M. Jean-Marie GERVAISE (Andolsheim), M. Thierry SAUTIVET (Appenwihr), M. Claude GEBHARD (Maire d'Artzenheim), Mme Christiane DANNER (Baltzenheim), M. Georges TRESCHER (Maire de Biesheim), M. Gilles LEROY (Biesheim), Mme Sabine KIENZT (CCPRB), M. Joël GEILLER (CCPRB), M. Daniel MEYER (CAC), M. Yves HEMEDINGER (CAC), M. Gilbert HAULER (Dessenheim), M. Paul WALTER (Maire de Durrenentzen), M. Paul BASS (Durrenentzen), Mme Hélène BAUMERT (CCPRB), M. Jean-Claude SCHAPPLER (Geiswasser), M. Francis VESELY (Geiswasser), Mme Francine MARCHAL (CCVM), M. Gilbert MEYER (CCVM), M. Martin KLIPFEL (CCPRB), M. Jean-Paul OBERT (CCPRB), M. Jean-Louis SCHIELE (CCVM), M. André TINGEY (CCVM), Mme Marie-Thérèse ZWICKERT (Herrlisheim), M. Bernard KOCH (Hettenschlag), M. Daniel COIN (Hettenschlag), M. Bernard FLORENCE (CCVM), M. Bernard GERBER (CCPRB), M. Robert BLATZ (CAC), M. Clément LINCKS (CAC), M. Christian KLINGER (CAC), M. Hubert RIETHMULLER (Husseren-les-Châteaux), Mme Claudine LENNER (CAC), M. Eric SCHEER (Maire de Kunheim), Mme Marie-Madeleine JONAS (Kunheim), Mme Virginie LIGIBELL (Logelheim), M. Francis KLEIN (CCVM), M. Alfred WEICK (CCVM), M. Pierre DISCHINGER (CCVM), Mme Monique MARTIN (CCVM), M. Manuel DE VIVEIROS (Neuf-Brisach), M. Bernard DIRNINGER (CCPRB), M. Jean-Claude JAEGLI (CCPRB), M. François HEYMANN (CAC), M. Jean-Louis FEUERSTEIN (CCVM), M. Claude MEYER (CCVM), Mme Carmen FOERY (Sundhoffen), Mme Catherine KELLER (Sundhoffen), M. Jacques CATTIN (Maire de Voegtlinshoffen), M. Raymond CLAUDEL (Voegtlinshoffen), M. Benoît ROTH (Maire de Volgelsheim), M. Frédéric COLLARD (Volgelsheim), Mme Arlette BRADAT (Weckolsheim), M. Lucien MULLER (CAC), Mme Mireille KUENTZMANN (CAC), M. Bernard SACQUEPEE (CCPRB), M. Fernand AUER (Widensolen), M. Michel SAUFFISSEAU (CCVM), M. Rémy TANNACHER (CCVM), M. Serge NICOLE (CAC), M. Brice ALMA (CAC), M. Jean-Louis HERBAUT (Wolfgangtzen), M. Jean-Luc REBSTOCK (Zimmerbach), Mme Régine SCHWARTZ (Zimmerbach).

**Etaient excusés : 24 membres dont 4 procurations**

M. Gilles DEIXONNE (Weckolsheim), M. Alfred GROFF (CCVM), M. Gilbert RUHLMANN (CCVM), M. Christian MEYER (Walbach), M. André BEYER (Maire de Walbach), M. Alain PARISOT (Urschenheim), M. Jacques RAFFNER (Urschenheim), M. Michel KLINGER (CCVM), Mme Solange DIETRICH (CCVM), M. Daniel PANZER (CCVM), M. Alfred OBERLIN (CCPRB), M. Betty MISBACH (CCPRB), M. Patrick ALTHUSSER (CCVM), Mme Stéphanie KAELEBEL (CCVM), M. Jean-Marc MAECHLER (CCVM), M. André KAESSER (CCVM), Mme Patricia MIGLIACCIO (CAC), M. Gérard CRONENBERGER (CAC), M. Gabriel BARTH (Husseren-les-Châteaux), M. Dominique SCHMITT (Maire de Heiteren), M. Claude CENTLIVRE (Maire d'Eguisheim), M. Léon BAUR (Eguisheim), M. Jean-Paul MEYER (Dessenheim), Mme Rachel FONTAINE (Baltzenheim).

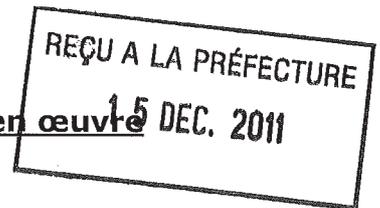
**Etaient absents : 35 membres**

M. André SIEBER (Maire d'Algolsheim), M. André DENEUVILLE (Maire d'Appenwihr), M. Benoît VALENTIN (Artzenheim), Mme Monique HANS (CCVM), M. Jean-Martin MEYER (CCVM), M. Norbert SCHICKEL (CCVM), M. Christophe SCHMITT (CCVM), M. Michel SCHOENENBERGER (CCPRB), Mme Christiane RODRIGUEZ (Heiteren), M. Thomas KLETHI (Herrlisheim), M. Benoît ERNST (CCVM), M. Christian DURR (CCPRB), M. Eric STRAUMANN (CAC), M. Jean-Claude KLOEPFER (CAC), Mme Andrée CARNIEL (Logelheim), M. Bernard ZINGLE (CCVM), M. Dominique NEFF (CCVM), M. Jean-Paul SCHMITT (Maire de Nambenheim), Mme Simone SCHALBAR (Nambenheim), M. Christian ZIMMERMANN (Neuf-Brisach), M. Serge LEIBER (Maire d'Obermorschwihr), M. Patrick CLUR (Maire d'Obersaasheim), M. Thierry SCHUBNEL (Obersaasheim), M. Christian STEMPFEL (Obermorschwihr), M. Jean-Marie RIST (CAC), M. Jean-Jacques OBERLIN (CCVM), M. Norbert ROLL (CCVM), M. Daniel THOMEN (CCVM), M. Jean-Marie BALDUF (CAC), Mme Elisabeth DIETRICH (CAC), M. Bernard JEANDEL (Vogelgrun), M. Charles THOMAS (Maire de Vogelgrun), M. Jean-Luc SCHELCHER (CCPRB), M. Jean-François ROHRER (Widensolen), M. Pascal HOFFERT (Wolfgangtzen).

**Ont donné procuration :**

M. André BEYER (Maire de Walbach) à M. Yves HEMEDINGER (CAC)  
M. Christian MEYER (Walbach) à M. Yves HEMEDINGER (CAC)  
M. Claude CENTLIVRE (Maire de Eguisheim) à M. Pierre DISCHINGER (CCVM)  
M. Léon BAUR (Eguisheim) à Mme Monique MARTIN (CCVM)

**Délibération n° 9 Modalités de suivi de la mise en œuvre  
du SCoT Colmar-Rhin-Vosges**



Rapporteur : Monsieur le Président

Après l'approbation du SCoT Colmar-Rhin-Vosges par délibération en date du 28 juin 2011, celui-ci doit maintenant être « mis en œuvre » sur le territoire et cette mise en œuvre doit faire l'objet d'un suivi par l'établissement public qui l'a élaboré. Conformément à la législation en vigueur, le syndicat mixte doit donc définir les modalités du suivi de sa mise en œuvre.

En plus des compétences réglementaires du syndicat mixte en matière de participation à l'élaboration des documents d'urbanisme locaux, il est proposé d'élaborer les actions suivantes :

- assister les communes et intercommunalités dans l'analyse des documents d'urbanisme locaux et des documents de planification sectorielle en examinant leur compatibilité avec les orientations du document d'orientations générales du SCoT Colmar-Rhin-Vosges approuvé ;
- mettre en place les indicateurs de suivi et les tableaux de bord opérationnels des orientations du SCoT Colmar-Rhin-Vosges qui nous permettront d'assurer un suivi de la mise en œuvre ainsi qu'un bilan à mi-parcours ;
- améliorer et diffuser la compréhension des orientations du SCoT Colmar-Rhin-Vosges auprès de ses membres et de ses partenaires par la réalisation de fiches pédagogiques thématiques ;
- poursuivre la réflexion et mener des études sur les thèmes forts du SCoT Colmar-Rhin-Vosges qui contribueront à améliorer la connaissance du fonctionnement du territoire et aider les communes dans l'élaboration de leur document d'urbanisme local ;
- poursuivre la dynamique partenariale de projet à travers l'InterSCoT et avec l'ensemble de nos partenaires.

Sur proposition de Monsieur le Président

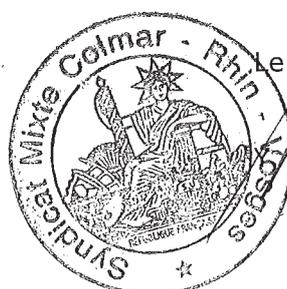
**Le comité syndical  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE**

Les modalités de suivi de la mise en œuvre du SCoT Colmar-Rhin-Vosges

**AUTORISE**

Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération



Le Président

HEMEDINGER

**Délibération n° 10 Consultation de bureaux d'études**

REÇU A LA PRÉFECTURE

15 DEC. 2011

**Nombre de voix POUR : 69  
Nombre de voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0**

**Etaient présents : 65 membres**

M. Richard BALTZINGER (Algolsheim), M. Christian REBERT (Maire d'Andolsheim), M. Jean-Marie GERVAISE (Andolsheim), M. Thierry SAUTIVET (Appenwihr), M. Claude GEBHARD (Maire d'Artzenheim), Mme Christiane DANNER (Baltzenheim), M. Georges TRESCHER (Maire de Biesheim), M. Gilles LEROY (Biesheim), Mme Sabine KIENZT (CCPRB), M. Joël GEILLER (CCPRB), M. Daniel MEYER (CAC), M. Yves HEMEDINGER (CAC), M. Gilbert HAULER (Dessenheim), M. Paul WALTER (Maire de Durrenentzen), M. Paul BASS (Durrenentzen), Mme Héléne BAUMERT (CCPRB), M. Jean-Claude SCHAPPLER (Geiswasser), M. Francis VESELY (Geiswasser), Mme Francine MARCHAL (CCVM), M. Gilbert MEYER (CCVM), M. Martin KLIPFEL (CCPRB), M. Jean-Paul OBERT (CCPRB), M. Jean-Louis SCHIELE (CCVM), M. André TINGEY (CCVM), Mme Marie-Thérèse ZWICKERT (Herrlisheim), M. Bernard KOCH (Hettenschlag), M. Daniel COIN (Hettenschlag), M. Bernard FLORENCE (CCVM), M. Bernard GERBER (CCPRB), M. Robert BLATZ (CAC), M. Clément LINCKS (CAC), M. Christian KLINGER (CAC), M. Hubert RIETHMULLER (Husseren-les-Châteaux), Mme Claudine LENNER (CAC), M. Eric SCHEER (Maire de Kunheim), Mme Marie-Madeleine JONAS (Kunheim), Mme Virginie LIGIBELL (Logelheim), M. Francis KLEIN (CCVM), M. Alfred WEICK (CCVM), M. Pierre DISCHINGER (CCVM), Mme Monique MARTIN (CCVM), M. Manuel DE VIVEIROS (Neuf-Brisach), M. Bernard DIRNINGER (CCPRB), M. Jean-Claude JAEGLI (CCPRB), M. François HEYMANN (CAC), M. Jean-Louis FEUERSTEIN (CCVM), M. Claude MEYER (CCVM), Mme Carmen FOERY (Sundhoffen), Mme Catherine KELLER (Sundhoffen), M. Jacques CATTIN (Maire de Voegtlinshoffen), M. Raymond CLAUDEL (Voegtlinshoffen), M. Benoît ROTH (Maire de Volgelsheim), M. Frédéric COLLARD (Volgelsheim), Mme Arlette BRADAT (Weckolsheim), M. Lucien MULLER (CAC), Mme Mireille KUENTZMANN (CAC), M. Bernard SACQUEPEE (CCPRB), M. Fernand AUER (Widensolen), M. Michel SAUFFISSEAU (CCVM), M. Rémy TANNACHER (CCVM), M. Serge NICOLE (CAC), M. Brice ALMA (CAC), M. Jean-Louis HERBAUT (Wolfgantzen), M. Jean-Luc REBSTOCK (Zimmerbach), Mme Régine SCHWARTZ (Zimmerbach).

**Etaient excusés : 24 membres dont 4 procurations**

M. Gilles DEIXONNE (Weckolsheim), M. Alfred GROFF (CCVM), M. Gilbert RUHLMANN (CCVM), M. Christian MEYER (Walbach), M. André BEYER (Maire de Walbach), M. Alain PARISOT (Urschenheim), M. Jacques RAFFNER (Urschenheim), M. Michel KLINGER (CCVM), Mme Solange DIETRICH (CCVM), M. Daniel PANZER (CCVM), M. Alfred OBERLIN (CCPRB), M. Betty MISBACH (CCPRB), M. Patrick ALTHUSSER (CCVM), Mme Stéphanie KAELEBEL (CCVM), M. Jean-Marc MAEHLER (CCVM), M. André KAESSER (CCVM), Mme Patricia MIGLIACCIO (CAC), M. Gérard CRONENBERGER (CAC), M. Gabriel BARTH (Husseren-les-Châteaux), M. Dominique SCHMITT (Maire de Heiteren), M. Claude CENTLIVRE (Maire d'Eguisheim), M. Léon BAUR (Eguisheim), M. Jean-Paul MEYER (Dessenheim), Mme Rachel FONTAINE (Baltzenheim).

**Etaient absents : 35 membres**

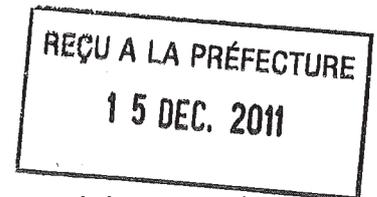
M. André SIEBER (Maire d'Algolsheim), M. André DENEUVILLE (Maire d'Appenwihr), M. Benoît VALENTIN (Artzenheim), Mme Monique HANS (CCVM), M. Jean-Martin MEYER (CCVM), M. Norbert SCHICKEL (CCVM), M. Christophe SCHMITT (CCVM), M. Michel SCHOENENBERGER (CCPRB), Mme Christiane RODRIGUEZ (Heiteren), M. Thomas KLETHI (Herrlisheim), M. Benoît ERNST (CCVM), M. Christian DURR (CCPRB), M. Eric STRAUMANN (CAC), M. Jean-Claude KLOEPFER (CAC), Mme Andrée CARNIEL (Logelheim), M. Bernard ZINGLE (CCVM), M. Dominique NEFF (CCVM), M. Jean-Paul SCHMITT (Maire de Nambenheim), Mme Simone SCHALBAR (Nambenheim), M. Christian ZIMMERMANN (Neuf-Brisach), M. Serge LEIBER (Maire d'Obermorschwihr), M. Patrick CLUR (Maire d'Obersaasheim), M. Thierry SCHUBNEL (Obersaasheim), M. Christian STEMPFEL (Obermorschwihr), M. Jean-Marie RIST (CAC), M. Jean-Jacques OBERLIN (CCVM), M. Norbert ROLL (CCVM), M. Daniel THOMEN (CCVM), M. Jean-Marie BALDUF (CAC), Mme Elisabeth DIETRICH (CAC), M. Bernard JEANDEL (Vogelgrun), M. Charles THOMAS (Maire de Vogelgrun), M. Jean-Luc SCHELCHER (CCPRB), M. Jean-François ROHRER (Widensolen), M. Pascal HOFFERT (Wolfgantzen).

**Ont donné procuration :**

M. André BEYER (Maire de Walbach) à M. Yves HEMEDINGER (CAC)  
M. Christian MEYER (Walbach) à M. Yves HEMEDINGER (CAC)  
M. Claude CENTLIVRE (Maire de Eguisheim) à M. Pierre DISCHINGER (CCVM)  
M. Léon BAUR (Eguisheim) à Mme Monique MARTIN (CCVM)

**Délibération n° 10 Consultation de bureaux d'études et signature des  
marchés publics**

Rapporteur : Monsieur le Président



Le Schéma de Cohérence Territoriale Colmar-Rhin-Vosges –SCoTCRV- a été approuvé par délibération en date du 28 juin 2011.

Conformément à la délibération n°9 sur les modalités de suivi de la mise en œuvre du SCoTCRV, il est proposé de mener des études sur les thèmes forts du SCoT Colmar-Rhin-Vosges qui contribueront à améliorer la connaissance du fonctionnement du territoire et aider les communes et les intercommunalités dans l'élaboration de leur document d'urbanisme local ou document de planification sectorielle.

Sur proposition de Monsieur le Président

**Le comité syndical  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité des membres présents**

**AUTORISE**

Monsieur le Président ou son représentant à lancer la procédure de consultation des bureaux d'études conformément aux dispositions du code des marchés publics

**AUTORISE**

Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés publics

**AUTORISE**

Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération

Le Président  
HEMEDINGER

A circular official seal of the "Syndicat Mixte Colmar - Rhin - Vosges" is stamped over a handwritten signature. The seal features a central figure holding a staff and a star above its head, surrounded by the text "Syndicat Mixte Colmar - Rhin - Vosges" and "SCoT". The signature is written in black ink and extends from the seal towards the right.

**Délibération n° 11 Signature du protocole de partenariat adossé à la  
Convention Intégrée de Développement Durable –CIDD-**

**Nombre de voix POUR : 69  
Nombre de voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0**

**REÇU A LA PRÉFECTURE  
15 DEC. 2011**

**Etaient présents : 65 membres**

M. Richard BALTZINGER (Algolsheim), M. Christian REBERT (Maire d'Andolsheim), M. Jean-Marie GERVAISE (Andolsheim), M. Thierry SAUTIVET (Appenwihr), M. Claude GEBHARD (Maire d'Artzenheim), Mme Christiane DANNER (Baltzenheim), M. Georges TRESCHER (Maire de Biesheim), M. Gilles LEROY (Biesheim), Mme Sabine KIENZT (CCPRB), M. Joël GEILLER (CCPRB), M. Daniel MEYER (CAC), M. Yves HEMEDINGER (CAC), M. Gilbert HAULER (Dessenheim), M. Paul WALTER (Maire de Durrenentzen), M. Paul BASS (Durrenentzen), Mme Hélène BAUMERT (CCPRB), M. Jean-Claude SCHAPPLER (Geiswasser), M. Francis VESELY (Geiswasser), Mme Francine MARCHAL (CCVM), M. Gilbert MEYER (CCVM), M. Martin KLIPFEL (CCPRB), M. Jean-Paul OBERT (CCPRB), M. Jean-Louis SCHIELE (CCVM), M. André TINGEY (CCVM), Mme Marie-Thérèse ZWICKERT (Herrlisheim), M. Bernard KOCH (Hettenschlag), M. Daniel COIN (Hettenschlag), M. Bernard FLORENCE (CCVM), M. Bernard GERBER (CCPRB), M. Robert BLATZ (CAC), M. Clément LINCKS (CAC), M. Christian KLINGER (CAC), M. Hubert RIETHMULLER (Husseren-les-Châteaux), Mme Claudine LENNER (CAC), M. Eric SCHEER (Maire de Kunheim), Mme Marie-Madeleine JONAS (Kunheim), Mme Virginie LIGIBELL (Logelheim), M. Francis KLEIN (CCVM), M. Alfred WEICK (CCVM), M. Pierre DISCHINGER (CCVM), Mme Monique MARTIN (CCVM), M. Manuel DE VIVEIROS (Neuf-Brisach), M. Bernard DIRNINGER (CCPRB), M. Jean-Claude JAEGLI (CCPRB), M. François HEYMANN (CAC), M. Jean-Louis FEUERSTEIN (CCVM), M. Claude MEYER (CCVM), Mme Carmen FOERY (Sundhoffen), Mme Catherine KELLER (Sundhoffen), M. Jacques CATTIN (Maire de Voegtlinshoffen), M. Raymond CLAUDEL (Voegtlinshoffen), M. Benoît ROTH (Maire de Volgelsheim), M. Frédéric COLLARD (Volgelsheim), Mme Arlette BRADAT (Weckolsheim), M. Lucien MULLER (CAC), M. Mireille KUENTZMANN (CAC), M. Bernard SACQUEPEE (CCPRB), M. Fernand AUER (Widensolen), M. Michel SAUFFISSEAU (CCVM), M. Rémy TANNACHER (CCVM), M. Serge NICOLE (CAC), M. Brice ALMA (CAC), M. Jean-Louis HERBAUT (Wolfgangtzen), M. Jean-Luc REBSTOCK (Zimmerbach), Mme Régine SCHWARTZ (Zimmerbach).

**Etaient excusés : 24 membres dont 4 procurations**

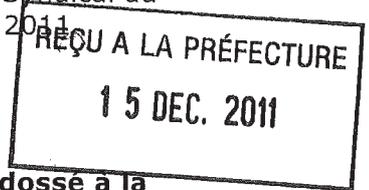
M. Gilles DEIXONNE (Weckolsheim), M. Alfred GROFF (CCVM), M. Gilbert RUHLMANN (CCVM), M. Christian MEYER (Walbach), M. André BEYER (Maire de Walbach), M. Alain PARISOT (Urschenheim), M. Jacques RAFFNER (Urschenheim), M. Michel KLINGER (CCVM), Mme Solange DIETRICH (CCVM), M. Daniel PANZER (CCVM), M. Alfred OBERLIN (CCPRB), M. Betty MISBACH (CCPRB), M. Patrick ALTHUSSER (CCVM), Mme Stéphanie KAELEBEL (CCVM), M. Jean-Marc MAEHLER (CCVM), M. André KAESSER (CCVM), Mme Patricia MIGLIACCIO (CAC), M. Gérard CRONENBERGER (CAC), M. Gabriel BARTH (Husseren-les-Châteaux), M. Dominique SCHMITT (Maire de Heiteren), M. Claude CENTLIVRE (Maire d'Eguisheim), M. Léon BAUR (Eguisheim), M. Jean-Paul MEYER (Dessenheim), Mme Rachel FONTAINE (Baltzenheim).

**Etaient absents : 35 membres**

M. André SIEBER (Maire d'Algolsheim), M. André DENEUVILLE (Maire d'Appenwihr), M. Benoît VALENTIN (Artzenheim), Mme Monique HANS (CCVM), M. Jean-Martin MEYER (CCVM), M. Norbert SCHICKEL (CCVM), M. Christophe SCHMITT (CCVM), M. Michel SCHOENENBERGER (CCPRB), Mme Christiane RODRIGUEZ (Heiteren), M. Thomas KLETHI (Herrlisheim), M. Benoît ERNST (CCVM), M. Christian DURR (CCPRB), M. Eric STRAUMANN (CAC), M. Jean-Claude KLOEPFER (CAC), Mme Andrée CARNIEL (Logelheim), M. Bernard ZINGLE (CCVM), M. Dominique NEFF (CCVM), M. Jean-Paul SCHMITT (Maire de Nambenheim), Mme Simone SCHALBAR (Nambenheim), M. Christian ZIMMERMANN (Neuf-Brisach), M. Serge LEIBER (Maire d'Obermorschwihr), M. Patrick CLUR (Maire d'Obersaasheim), M. Thierry SCHUBNEL (Obersaasheim), M. Christian STEMPFEL (Obermorschwihr), M. Jean-Marie RIST (CAC), M. Jean-Jacques OBERLIN (CCVM), M. Norbert ROLL (CCVM), M. Daniel THOMEN (CCVM), M. Jean-Marie BALDUF (CAC), Mme Elisabeth DIETRICH (CAC), M. Bernard JEANDEL (Vogelgrun), M. Charles THOMAS (Maire de Vogelgrun), M. Jean-Luc SCHELCHER (CCPRB), M. Jean-François ROHRER (Widensolen), M. Pascal HOFFERT (Wolfgangtzen).

**Ont donné procuration :**

M. André BEYER (Maire de Walbach) à M. Yves HEMEDINGER (CAC)  
M. Christian MEYER (Walbach) à M. Yves HEMEDINGER (CAC)  
M. Claude CENTLIVRE (Maire de Eguisheim) à M. Pierre DISCHINGER (CCVM)  
M. Léon BAUR (Eguisheim) à Mme Monique MARTIN (CCVM)



**Délibération n° 11 Signature du protocole de partenariat adossé à la  
Convention Intégrée de Développement Durable -CIDD-**

Rapporteur : Monsieur le Président

La Région Alsace encourage la responsabilisation accrue des acteurs locaux dans l'élaboration et le choix de projets ayant un véritable effet levier et contribuant fortement à la qualification du territoire sur le plan économique, social et environnemental dans le cadre de la territorialisation du Grenelle de l'Environnement, et réaffirme le rôle majeur d'animation joués par les Pays, et à leurs côtés les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), en tant que partenaires privilégiés, en articulation plus étroite avec les priorités régionales.

Cette approche globale d'animation « grands territoires » à l'échelle de la maille Pays-SCOT s'appréhende désormais au travers d'un outil unique, la Convention Intégrée de Développement Durable (CIDD) reposant sur les principes de cohérence, d'efficacité et de qualification, qui a pour objectif de relancer une dynamique d'aménagement et de développement durables et équilibrés des territoires alsaciens, en s'appuyant sur un projet de territoire réactualisé en lien étroit et complémentaire avec les SCOT.

La Région Alsace souhaite favoriser la déclinaison et la mise en cohérence des politiques publiques au niveau local, le renforcement de la coopération intercommunale et la recherche de complémentarités encouragées à la fois par le Grenelle de l'environnement, en s'assurant en particulier de la bonne articulation des SCOT avec les démarches de type Plan Climat territoriaux, et par les nouvelles Conventions Intégrées de Développement Durable (CIDD) mises en place par la Région à l'échelle des Pays, - la mise en œuvre du SCOT visant, en l'espèce, à encadrer et faciliter les projets et actions concrètes des Pays.

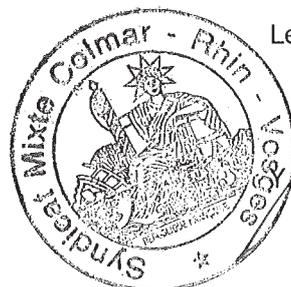
Dans ce cadre il est proposé de signer un protocole de partenariat entre le Syndicat Mixte du SCOT et le Grand Pays de Colmar dont le projet figure en annexe, qui sera adossé à la CIDD du Grand Pays de Colmar.

Sur proposition de Monsieur le Président

**Le comité syndical  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité des membres présents**

**AUTORISE**

Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération



Le Président

HEMEDINGER

## ANNEXE

### Protocole de Partenariat entre le Grand Pays de Colmar et les trois Syndicats Mixtes pour le Schéma de Cohérence Territoriale : Colmar - Rhin - Vosges, Montagne - Vignoble - Ried et Rhin - Vignoble - Grand-Ballon

#### ENTRE

La Ville de Colmar, dont le Siège est 1 place de la Mairie - BP 50528 - 68021 COLMAR CEDEX, représentée par son Maire, Monsieur Gilbert MEYER, pour le compte du Grand Pays de Colmar, en vertu de la convention de coopération du 30/11/2000 et du Collège des Présidents du 16/12/2010,

#### ET

Le Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale Colmar - Rhin - Vosges, dont le siège, 1 place de la Mairie 68021 COLMAR Cedex représenté par son Président, Monsieur Yves HEMEDINGER,

#### ET

Le Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale Montagne - Vignoble - Ried, dont le siège, 1 rue Pierre de Coubertin 68150 RIBELEVILLE représenté par son Président, Monsieur Henri STOLL,

#### ET

Le Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale Rhin - Vignoble - Grand - Ballon, dont le siège, 10 rue de la Monnaie 68500 GUEBWILLER représenté par son Président, Monsieur Michel HABIG

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Le Grand Pays de Colmar et les trois Syndicats mixtes des SCOT constituent des instances distinctes aux objectifs convergents.

Le Grand Pays de Colmar se positionne comme démarche de réflexion stratégique, de concertation et de coordination des actions et politiques publiques de développement menées sur son territoire, sur la base d'un projet de territoire approuvé en mars 2011.

Ce dernier fixe 5 orientations stratégiques prioritaires suivantes :

- Lutter efficacement contre le dérèglement climatique, dans le respect du développement durable, au travers de l'élaboration d'un plan d'actions à l'échelle du Grand Pays de Colmar.
- Renforcer l'attractivité touristique et la compétitivité du Grand Pays de Colmar par la fédération des territoires et des acteurs et une identité commune.
- Assurer un développement économique équilibré du territoire.
- Renforcer le rayonnement culturel du Grand Pays de Colmar par une offre décentralisée et accessible.

- Renforcer le travail de coopération rhénane et les échanges avec les territoires proches

Le SCOT est une démarche réglementaire de planification stratégique s'appliquant à la maîtrise du développement du territoire regroupant les intercommunalités et les communes membres du Grand Pays de Colmar.

Le projet d'aménagement et de développement durables des SCOT comprend un certain nombre d'objectifs. Les orientations des SCOT fixent les dispositions prescriptives suivantes :

- L'équilibre entre :
  - o Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la reconstruction des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
  - o L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
  - o La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;
- La qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville ;
- La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographique équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs ;
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Ces acteurs agissent de façon complémentaire : le Pays dans la réalisation de projets concrets, les SCOT par leurs orientations, recommandations et missions de suivi dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme.

La Convention Intégrée de Développement Durable du Pays (CIDD) conclue avec la Région constitue le cadre de valorisation de leurs complémentarités formalisées par le présent protocole partenarial qui lui est annexée.

#### ARTICLE 1 - OBJET DU PARTENARIAT

Le présent protocole de partenariat a pour objet de préciser le périmètre et les modalités de concertation entre les structures, leur rôle respectif dans la mise en œuvre de la charte de Pays et des Schémas de Cohérence Territoriale, ainsi que les projets et actions à réaliser en partenariat.

Il décline les actions du contrat de Pays qui pourront venir en appui aux axes-forts de mise en œuvre des SCOT, d'autre part des dispositions des SCOT ou les actions de mise en œuvre du SCOT qui facilitent, encadrent ou précèdent les projets du Pays.

## ARTICLE 2 - DUREE DU PARTENARIAT

Le partenariat s'inscrit dans le cadre de la CIDD du Grand Pays de Colmar.

## ARTICLE 3 - CONTENU DES ACTIONS MENEES EN COMPLEMENTARITE OU EN COMMUN

- Afin d'effectuer des économies d'échelle, ces structures décident de mettre en commun des moyens techniques :
  - A ce titre, le Pays s'engage à mettre à disposition des trois SCOT les études réalisées relatives aux thématiques communes ainsi que les bases de données (photos, documents, données chiffrées...)
  - Les syndicats Mixtes des SCOT s'engagent à fournir pour leur part les études réalisées relatives aux thématiques communes ainsi que les bases de données (photos, documents, SIG...).
- Afin d'œuvrer ensemble à la mise en œuvre des priorités du Pays, les SCOT s'engagent à :
  - Inviter le Président du Pays à l'ensemble des comités directeurs/syndicaux des SCOT ;
  - Mettre à disposition du Président du Pays les pièces des SCOT dès lors qu'elles sont approuvées ;
  - Prendre en considération les préconisations émises par le plan climat sur la thématique « climat, air, énergie » ;
  - Prendre en considération les propositions émises par le conseil de développement du Pays dans le cadre de l'élaboration et du suivi des SCOT ;
  - Mettre en ligne, sur le site internet de chaque SCOT, une présentation succincte du Pays avec un lien vers son site internet.
- Afin d'œuvrer ensemble à la mise en œuvre des orientations des trois SCOT, le Grand Pays de Colmar s'engage à :
  - Inviter les Présidents des SCOT aux instances de décisions ;
  - Inviter les Techniciens des SCOT aux instances de préparation ainsi qu'à toute réunion lorsque les thématiques le justifient ;
  - Associer les Techniciens des SCOT pour tout projet d'aménagement du territoire qui les concerne, afin de s'assurer du respect des orientations de chaque SCOT ;
  - Soutenir les SCOT dans leurs réflexions liées aux transports, au climat à l'environnement et au tourisme ;
  - Mettre en ligne, sur le site internet du Pays, une présentation succincte de chaque SCOT avec un lien vers leur site internet.
- Afin d'œuvrer ensemble à la mise en œuvre des priorités partagées de développement durable du CIDD et de la territorialisation du Grenelle de l'Environnement, les structures s'engagent à mener ensemble des actions sur des thématiques définies et communes : sensibilisation, création de fiches pédagogiques (climat, transports et déplacements...), ateliers...

## ARTICLE 4 - SUIVI DU PARTENARIAT

Afin de faciliter le suivi du projet, les Syndicats Mixtes des SCOT associeront les élus régionaux et les services de la Région Alsace aux comités de pilotage ou points d'étape relatifs à la présente convention.

Pour ce faire, ils adresseront une copie de toutes les invitations et comptes rendus de réunions à la Direction de l'Environnement et de l'Aménagement de la Région Alsace.

Une évaluation du bon déroulé de la concertation sera opérée à mi-parcours et un bilan de la concertation demandé à son issue.

Fait à Sélestat, le

Le Maire de Colmar  
pour le Grand Pays de Colmar  
M. Gilbert MEYER

Le Président du Syndicat Mixte pour le  
Schéma de Conférence Territoriale  
Colmar - Rhin - Vosges  
M. Yves HEMEDINGER

Le Président du  
Syndicat Mixte pour le Schéma de  
Conférence Territoriale  
Montagne - Vignoble - Ried  
M. Henri STOLL

Le Président du  
Syndicat Mixte pour le Schéma de  
Conférence Territoriale  
Rhin - Vignoble - Grand - Ballon,  
M. Michel HABIG

REÇU A LA PRÉFECTURE

15 DEC. 2011

**Délibération n° 12 Election des membres de la  
Commission d'appel d'offres**

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Schéma de Cohérence Territoriale Colmar-Rhin-Vosges –SCoTCRV- a été approuvé par délibération en date du 28 juin 2011.

Conformément à la délibération n°9 sur les modalités de suivi de la mise en œuvre du SCoTCRV, il est proposé de mener des études sur les thèmes forts du SCoT Colmar-Rhin-Vosges qui contribueront à améliorer la connaissance du fonctionnement du territoire et aider les communes et les intercommunalités dans l'élaboration de leur document d'urbanisme local ou document de planification sectorielle.

Une commission d'appel d'offres sera chargée de choisir les maîtres d'œuvre qui réaliseront ces études à l'issue d'une procédure d'appel d'offres.

L'article 22 du code des marchés publics stipule que lorsqu'il s'agit d'un Syndicat Mixte, la commission d'appel d'offres est composée du Président du Syndicat ou son représentant et de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

En outre, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation.

En vertu des dispositions combinées des articles précitées, il y a lieu de procéder à l'élection des membres titulaires et des suppléants à la commission d'appel d'offres, au scrutin secret, sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Un membre titulaire sera remplacé par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste.

Sur proposition de Monsieur le Président

**Le comité syndical  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité des membres présents**

**DESIGNE**

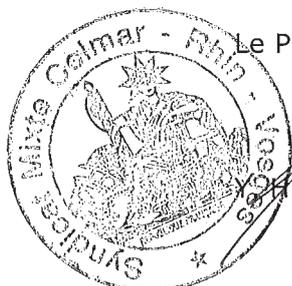
Après élection au vote à bulletin secret

**Comme titulaires :**

M. André BEYER	69 voix
Mme Arlette BRADAT	69 voix
M. Jean-Marc MAEHLER	69 voix
Mme Patricia MIGLIACCIO	69 voix
M. Michel SAUFFISSEAU	69 voix

**Comme suppléants :**

M. Robert BLATZ	69 voix
M. Pierre DISCHINGER	69 voix
M. Bernard GERBER	69 voix
M. François HEYMANN	69 voix
M. Benoît ROTH	69 voix



Le Président

HEMEDINGER

**Délibération n° 12 Election des membres de la  
commission d'appel d'offres**

**Nombre de voix POUR : 69  
Nombre de voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0**

REÇU A LA PRÉFECTURE  
15 DEC. 2011

**Etaient présents : 65 membres**

M. Richard BALTZINGER (Algolsheim), M. Christian REBERT (Maire d'Andolsheim), M. Jean-Marie GERVAISE (Andolsheim), M. Thierry SAUTIVET (Appenwihr), M. Claude GEBHARD (Maire d'Artzenheim), Mme Christiane DANNER (Baltzenheim), M. Georges TRESCHER (Maire de Biesheim), M. Gilles LEROY (Biesheim), Mme Sabine KIENTZ (CCPRB), M. Joël GEILLER (CCPRB), M. Daniel MEYER (CAC), M. Yves HEMEDINGER (CAC), M. Gilbert HAULER (Dessenheim), M. Paul WALTER (Maire de Durrenentzen), M. Paul BASS (Durrenentzen), Mme Hélène BAUMERT (CCPRB), M. Jean-Claude SCHAPPLER (Geiswasser), M. Francis VESELY (Geiswasser), Mme Francine MARCHAL (CCVM), M. Gilbert MEYER (CCVM), M. Martin KLIPFEL (CCPRB), M. Jean-Paul OBERT (CCPRB), M. Jean-Louis SCHIELE (CCVM), M. André TINGEY (CCVM), Mme Marie-Thérèse ZWICKERT (Herrlisheim), M. Bernard KOCH (Hettenschlag), M. Daniel COIN (Hettenschlag), M. Bernard FLORENCE (CCVM), M. Bernard GERBER (CCPRB), M. Robert BLATZ (CAC), M. Clément LINCKS (CAC), M. Christian KLINGER (CAC), M. Hubert RIETHMULLER (Husseren-les-Châteaux), Mme Claudine LENNER (CAC), M. Eric SCHEER (Maire de Kunheim), Mme Marie-Madeleine JONAS (Kunheim), Mme Virginie LIGIBELL (Logelheim), M. Francis KLEIN (CCVM), M. Alfred WEICK (CCVM), M. Pierre DISCHINGER (CCVM), Mme Monique MARTIN (CCVM), M. Manuel DE VIVEIROS (Neuf-Brisach), M. Bernard DIRNINGER (CCPRB), M. Jean-Claude JAEGLI (CCPRB), M. François HEYMANN (CAC), M. Jean-Louis FEUERSTEIN (CCVM), M. Claude MEYER (CCVM), Mme Carmen FOERY (Sundhoffen), Mme Catherine KELLER (Sundhoffen), M. Jacques CATTIN (Maire de Voegtlinshoffen), M. Raymond CLAUDEL (Voegtlinshoffen), M. Benoît ROTH (Maire de Volgelsheim), M. Frédéric COLLARD (Volgelsheim), Mme Arlette BRADAT (Weckolsheim), M. Lucien MULLER (CAC), Mme Mireille KUENTZMANN (CAC), M. Bernard SACQUEPEE (CCPRB), M. Fernand AUER (Widensolen), M. Michel SAUFFISSEAU (CCVM), M. Rémy TANNACHER (CCVM), M. Serge NICOLE (CAC), M. Brice ALMA (CAC), M. Jean-Louis HERBAUT (Wolfgantzen), M. Jean-Luc REBSTOCK (Zimmerbach), Mme Régine SCHWARTZ (Zimmerbach).

**Etaient excusés : 24 membres dont 4 procurations**

M. Gilles DEIXONNE (Weckolsheim), M. Alfred GROFF (CCVM), M. Gilbert RUHLMANN (CCVM), M. Christian MEYER (Walbach), M. André BEYER (Maire de Walbach), M. Alain PARISOT (Urschenheim), M. Jacques RAFFNER (Urschenheim), M. Michel KLINGER (CCVM), Mme Solange DIETRICH (CCVM), M. Daniel PANZER (CCVM), M. Alfred OBERLIN (CCPRB), M. Betty MISBACH (CCPRB), M. Patrick ALTHUSSER (CCVM), Mme Stéphanie KAELEL (CCVM), M. Jean-Marc MAECHLER (CCVM), M. André KAESSER (CCVM), Mme Patricia MIGLIACCIO (CAC), M. Gérard CRONENBERGER (CAC), M. Gabriel BARTH (Husseren-les-Châteaux), M. Dominique SCHMITT (Maire de Heiteren), M. Claude CENTLIVRE (Maire d'Eguisheim), M. Léon BAUR (Eguisheim), M. Jean-Paul MEYER (Dessenheim), Mme Rachel FONTAINE (Baltzenheim).

**Etaient absents : 35 membres**

M. André SIEBER (Maire d'Algolsheim), M. André DENEUVILLE (Maire d'Appenwihr), M. Benoît VALENTIN (Artzenheim), Mme Monique HANS (CCVM), M. Jean-Martin MEYER (CCVM), M. Norbert SCHICKEL (CCVM), M. Christophe SCHMITT (CCVM), M. Michel SCHOENENBERGER (CCPRB), Mme Christiane RODRIGUEZ (Heiteren), M. Thomas KLETHI (Herrlisheim), M. Benoît ERNST (CCVM), M. Christian DURR (CCPRB), M. Eric STRAUMANN (CAC), M. Jean-Claude KLOEPFER (CAC), Mme Andrée CARNIEL (Logelheim), M. Bernard ZINGLE (CCVM), M. Dominique NEFF (CCVM), M. Jean-Paul SCHMITT (Maire de Nambenheim), Mme Simone SCHALBAR (Nambenheim), M. Christian ZIMMERMANN (Neuf-Brisach), M. Serge LEIBER (Maire d'Obermorschwihr), M. Patrick CLUR (Maire d'Obersaasheim), M. Thierry SCHUBNEL (Obersaasheim), M. Christian STEMPFEL (Obermorschwihr), M. Jean-Marie RIST (CAC), M. Jean-Jacques OBERLIN (CCVM), M. Norbert ROLL (CCVM), M. Daniel THOMEN (CCVM), M. Jean-Marie BALDUF (CAC), Mme Elisabeth DIETRICH (CAC), M. Bernard JEANDEL (Vogelgrun), M. Charles THOMAS (Maire de Vogelgrun), M. Jean-Luc SCHELCHER (CCPRB), M. Jean-François ROHRER (Widensolen), M. Pascal HOFFERT (Wolfgantzen).

**Ont donné procuration :**

M. André BEYER (Maire de Walbach) à M. Yves HEMEDINGER (CAC)  
M. Christian MEYER (Walbach) à M. Yves HEMEDINGER (CAC)  
M. Claude CENTLIVRE (Maire de Eguisheim) à M. Pierre DISCHINGER (CCVM)  
M. Léon BAUR (Eguisheim) à Mme Monique MARTIN (CCVM)